Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260707-DEL_2026_69-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026 - 69

Objet : Aménagement paysager autour de la Mairie et ses abords – Demande de subvention dans le cadre du contrat de territoire du Département

Le 7 juillet 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 3 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présent ce jour : 14 - **Absents : 1 - Procurations :** 1 – **Votant :** 15

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Guy LERIBAULT, Karine BARON, Michel CAMPION, Sylvie OGER, Sophie GALLAIS, Romain GUILLET, Lydie KERGALL, Marie-Pierre BACHOWICZ, Perrine MENARD, Maxime DURAND, Jean-Luc RICHEUX, Jessica LEDOULT, Patrice LAFOREST.

Absents excusés : Patrick SIMON ayant donné pouvoir à Guy LERIBAULT

Secrétaire de séance : Patrice LAFOREST

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Les aménagements extérieurs de la mairie, réalisés en 1992, sont aujourd'hui âgés de 34 ans qui nécessitent un entretien devenu particulièrement contraignant et coûteux en raison de leur vieillissement.

Afin de répondre à ces enjeux, la commune a élaboré un projet de réaménagement paysager visant à créer un espace plus durable, plus fonctionnel et mieux intégré à son environnement. Ce projet privilégie des végétaux peu consommateurs en eau, permettant de réduire les besoins d'entretien tout en favorisant une gestion plus respectueuse des ressources naturelles.

L'aménagement a également été conçu pour assurer une harmonie entre les différents bâtiments publics que sont la mairie, le cimetière et l'église, contribuant ainsi à la valorisation du cœur de bourg.

Dans une démarche de valorisation des ressources locales, les aménagements intégreront du granit issu de la carrière située sur le territoire communal. Ce choix permettra de mettre en avant le patrimoine local tout en garantissant la qualité et la pérennité des ouvrages.

Enfin, le parvis de la mairie est actuellement revêtu d'un carrelage posé il y a plus de trente ans. Avec le temps, ce revêtement s'est dégradé : plusieurs carreaux se décollent, ce qui altère l'esthétique des lieux et présente un risque pour la sécurité des usagers. Dans le cadre du projet de réaménagement des espaces extérieurs, la commune prévoit de remplacer ce revêtement par une dalle en béton Hydrostar. Ce matériau s'intègre harmonieusement au nouvel aménagement paysager et offre de meilleures performances en matière de sécurité grâce à ses propriétés antidérapantes, limitant ainsi les risques de glissade.

La commune a sollicité trois paysagistes pour ce projet : ARTHUR PAYSAGE, DANIEL MOQUET ET COMBESCOT.

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260707-DEL_2026_69-DE

Il sera proposé de retenir l'offre la moins disante qui est celle de DANIEL MOQUET d'un montant total TTC de 14 300 €.

S'inscrivant dans la transition environnementale, cette opération d'aménagement est éligible au contrat départemental de territoire 2022-2027 et peut donc obtenir un financement du Département à hauteur de 70 % sous réserve d'une contribution locale minimale de 30%. La Commune possède actuellement une enveloppe plafonnée à 84 144 € qu'elle n'a pas encore utilisée.

Le plan de financement prévisionnel du projet global s'établit ainsi :

Dépenses		**Recettes**		
Aménagement paysager	14 300,00 €	Département CDT 2022-27	16 466,00 €	70 %
Achat de bloc enrochement	1 210,00 €			
Aménagement entrée de la mairie avec un hydrostar sur dalle béton	5 093,00 €			
Fourniture et pose d'un jointement allée devant la mairie	920,00 €	Fonds propres	7 057,00 €	30 %
Acquisition de mobilier urbain – bancs	2 000,00 €			
TOTAL provisoire	**23 523,00 €**	**TOTAL provisoire**	**23 523,00 €**	100 %

Vu le contrat départemental de territoire 2022-2027 et son règlement d'application,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de :

- **APPROUVER** l'opération d'aménagement paysager autour de la mairie et ses abords décrite ci-dessus.
- **APPROUVER** les devis des entreprises permettant de réaliser l'opération.
- **DEMANDER** une subvention au Département des Côtes-d'Armor vue de participer au financement de l'opération décrite ci-dessus, à hauteur de 16 466,00 € dans le cadre du contrat de territoire 2022-2027 en
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à cette affaire.

La Landec, le 7 juillet 2026

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,

Patrice LAFOREST

Le Maire,

Didier SAILLARD

MAIRIE DE LA LANDEC 22980 (Côtes d'Armor)